



## **Communication de l'Administration fédérale des contributions (AFC) – Assistance administrative**

Ce texte a été anonymisé pour des raisons de protection des données à l'échéance du délai visé par l'art. 44 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1).

9 février 2016

Administration fédérale des contributions